



Le BAC PROFESSIONNEL TRAVAUX PAYSAGERS en 3 ans après la 3^{ème} (rentrée 2009)

Les métiers préparés

Le Bac Professionnel prépare à l'activité de Chef de chantier. Sous la responsabilité directe du Chef d'entreprise, sa fonction consiste à organiser et assurer le bon déroulement du travail des équipes. Il doit donc être exigeant et faire preuve d'autorité. Il gère également toute la logistique du chantier. C'est un métier varié pour lequel il faut aimer travailler physiquement, être mobile et disponible.

Les conditions d'admission

Niveau :

La rénovation de la voie professionnelle rentre en vigueur à la rentrée 2009. Elle vise à augmenter le nombre de jeunes possédant un Bac Professionnel tout en limitant les sorties sans qualifications.

Jusqu'à présent il fallait 4 ans pour obtenir un Bac Pro après une classe de 3^{ème} : désormais ce sera possible en 3 ans y compris en apprentissage.

Le candidat souhaitant s'inscrire dans cette formation devra sortir de 3^{ème} ou être détenteur d'un CAP, d'un BEP ou d'un Bac.

Un parcours de formation adapté sera proposé au candidat avec une durée pouvant varier entre 4 ans et 1 an selon son profil (cursus scolaire antérieur, expérience, âge et projet).

Âge :

Vous devez avoir entre 16 et 26 ans.

Maître d'apprentissage

Vous devez rechercher un maître d'apprentissage dans une entreprise paysagiste privée, dans une collectivité, un établissement public, un syndicat inter communal ou une association.

La durée du contrat d'apprentissage varie 4 ans et 1 an selon son profil (cursus scolaire antérieur, expérience, âge et projet).

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

L'alternance CFA / entreprise

57 semaines en centre, 84 semaines en entreprise et 15 semaines de congés payés.

Contact :

- ▶ **Véronique PELLICHERO** et **Gérald ALLORY**,
- ▶ coordinateurs veronique.pellichero@educagri.fr - allory.gerald@educagri.fr
- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice cfa.landres@educagri.fr

La formation

Le Bac Professionnel se présente sous forme de modules généraux et professionnels.

Les modules d'enseignement généraux sont communs à tous les Bac Professionnels. Ils proposent des méthodes d'information, de documentation, de communication, d'intégration sociale, de maintien physique.

Les modules d'enseignement professionnel développent des contenus scientifiques en lien avec la connaissance du matériel vivant. Ils préparent à l'acquisition de connaissances, de compétences techniques et de gestion d'un chantier.

Les candidats au Bac Pro « travaux paysagers » en 3 ans par apprentissage suivent la première année une classe de seconde professionnelle « Nature-Jardin-Paysage » en alternance intégrant le module de spécialisation professionnelle « métiers du paysage ». Puis les enseignements de 1^{ère} et terminale Bac Pro « travaux paysagers ».

Les cours au CFA se déroulent du lundi au vendredi midi, à raison de 35 h hebdomadaires.

Des séquences d'ateliers individualisés sont intégrés dans l'emploi du temps et des cours de soutiens optionnels sont proposés, en particulier pour la préparation de l'épreuve du rapport de stage.

L'évaluation

La formation étant organisée en modules, elle vous permet de bénéficier à partir de la 1^{ère} professionnelle du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte pour moitié à l'examen.

L'autre moitié de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Il est prévu une possibilité de valider un BEPA « Travaux paysagers » en cours de cursus, à l'issue de la 1^{ère} professionnelle. Les modalités seront précisées aux candidats ultérieurement.

L'entrée directe en deuxième ou 3^{ème} année et les parcours personnalisés de formation

Si vous êtes déjà titulaire d'un Bac ou au delà, vous pouvez être dispensé de certains modules généraux. Vous aurez davantage de temps pour approfondir les modules professionnels. Vous pouvez être dispensé de certains modules généraux ce qui vous permettra d'approfondir les modules professionnels et préparer le Bac Pro Travaux Paysagers en un an ou 2 ans dans le cadre d'un Parcours de Formation Individualisé.

Votre métier au quotidien

Après quelques années d'expérience, vous serez en mesure, en tant que « **Chef de chantier** » de :

⇒ *Participer à la conduite de chantiers dans toutes ses phases :*

- Préparation du chantier avec votre supérieur hiérarchique.
- Organisation du chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à votre disposition, en concertation avec les différents interlocuteurs impliqués.
- Exécution des travaux prévus dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Utilisation et entretien en toute sécurité du matériel et des équipements qui vous sont confiés.

⇒ *Guider le travail du personnel qui vous assiste dans l'exécution des tâches commandées :*

- Optimisation du travail.
- Formation du personnel.
- Gestion des ressources humaines.

⇒ *Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager :*

- Réalisation des travaux de création.
- Entretien des espaces paysagers.

⇒ *Rendre compte de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels et proposer des solutions.*

⇒ *Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise :*

- Remplissage et transmission des documents d'enregistrement des travaux et d'utilisation des équipements.
- Présentation des travaux de l'entreprise, et explication à tout interlocuteur.
- Respect de l'image de l'entreprise.
- Communication en langue étrangère.

⇒ *Participer à la vie sociale et professionnelle de l'entreprise*

Autres formations de même niveau proposée au CFA ou au CFPPA des Landes

Le Brevet Professionnel « Productions Horticoles » « Cultures florales et légumières » ou « Pépinières » par apprentissage et formation continue.

Le Brevet Professionnel « Responsable d'Exploitation Agricole » en formation continue

La poursuite des études après le Bac Pro

La formation en Bac Professionnel par apprentissage favorise l'entrée directe dans la vie active dès l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez également poursuivre vos études si vous le désirez par la voie de la formation initiale scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous pouvez vous spécialiser dans un secteur professionnel « pointu », par un certificat de spécialisation ou en préparant un Bac Pro dans une autre spécialité. Avec un « bon dossier », vous avez accès à certains BTSA.

Vous pouvez aussi choisir d'intégrer par voie de concours un poste de jardinier dans les villes ou les établissements publics.

Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.